

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE NOUVELLE - MEAULNE-VITRAY
LE 5 JANVIER 2017

Présents : Jacques **BARDIOT**, Anne **BODARD**, Joël **BUFFAULT**, Paula **CHAUSSENOT**, Etienne **CORDONNIER**, Bernard **DAMOISEAU**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Pierre-Marie **DELANOY**, Marie-Paule **DUBREUIL**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Solange **MALTET**, Magalie **MASSAUX**, Michel **RAYON**, Régis **REGRAIN**, Isabelle **SILNIQUE**, Alexandre **SOUDRY**, Anne **THOMINET**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**, Laurence **VAYSSIE**.

Absents : Anne-Sophie **GALLON**, Jérôme **MERLIN**, Charles **PLESSE**.

Pouvoirs : Anne-Sophie **GALLON** a donné un pouvoir à Louis de **CAUMONT LA FORCE**
Charles **PLESSE** a donné un pouvoir à Etienne **CORDONNIER**.
Jérôme **MERLIN** a donné un pouvoir à Laurence **VAYSSIE**.

1) ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Pierre-Marie DELANOY, maire de la commune de Meaulne. Les conseillers municipaux des communes de MEAULNE et de Vitray se sont alors présentés. Puis, Mme Anne BODARD, la plus âgée des membres du nouveau conseil municipal, a pris ensuite la présidence.

Mr Pierre-Marie DELANOY a proposé sa candidature en tant que Maire.

Chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 24 (Mr BUFFAULT n'était pas encore arrivé)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de blancs : 2

Nombre de suffrage exprimé : 22

Majorité absolue : 12

Mr Pierre-Marie DELANOY a obtenu 22 voix.

Mr Pierre-Marie DELANOY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2) NOMBRE D'ADJOINTS

Mr le maire informe le conseil municipal que la commune doit disposer d'un maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal - soit 6 adjoints au maire.

De plus l'ensemble des conseillers municipaux exprime le souhait de panacher les deux communes.

3) ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, sous la présidence de Mr Pierre-Marie DELANOY, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 24 (Mr BUFFAULT n'était pas encore arrivé)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de blancs : 1

Nombre de suffrage exprimé : 23

Majorité absolue : 12

Mr Jérôme **JOMIER** a obtenu 23 voix.

Mr Jérôme **JOMIER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint et a été immédiatement installé.

4) ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, sous la présidence de Mr Pierre-Marie DELANOY, élu maire, à l'élection du deuxième adjoint.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : **25**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Nombre de blancs : 9

Nombre de suffrage exprimé : 16

Majorité absolue : 9

Mr Joël **BUFFAULT** a obtenu 16 voix.

Mr Joël **BUFFAULT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème adjoint et a été immédiatement installé.

5) ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, sous la présidence de Mr Pierre-Marie DELANOY, élu maire, à l'élection du troisième adjoint.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Nombre de blancs : 1

Nombre de suffrage exprimé : 24

Majorité absolue : 13

Mme Françoise **TULARS** a obtenu 24 voix.

Mme Françoise **TULARS**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème adjoint et a été immédiatement installée.

6) ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, sous la présidence de Mr Pierre-Marie DELANOY, élu maire, à l'élection du quatrième adjoint.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Nombre de blancs : 3

Nombre de suffrage exprimé : 22

Majorité absolue : 12

Mme Anne **THOMINET** a obtenu 22 voix.

Mme Anne **THOMINET**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème adjoint et a été immédiatement installée.

7) ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, sous la présidence de Mr Pierre-Marie DELANOY, élu maire, à l'élection du cinquième adjoint.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Nombre de blancs : 2

Nombre de suffrage exprimé : 23.

Majorité absolue : 13

Mr Jacques **BARDIOT** a obtenu 23 voix

Mr Jacques **BARDIOT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5ème adjoint et a été immédiatement installé.

8) ELECTION DU SIXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, sous la présidence de Mr Pierre-Marie DELANOY, élu maire, à l'élection du sixième adjoint.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Nombre de blancs : 4

Nombre de suffrage exprimé : 21

Majorité absolue : 12

Mme Paula **CHAUSSENOT** a obtenu 23 voix.

Mme Paula **CHAUSSENOT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6ème adjoint et a été immédiatement installée.

9) INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mr le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux d'indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Le conseil municipal (24 pour, 1 abstention), décide, avec effet à compter du 1er janvier 2017 de fixer les indemnités comme suit :

- Maire : 22.75 % de l'indice brut 1015
- Maire délégué de la commune de Vitray : 17 % de l'indice brut 1015
- Les adjoints : 7.166 % de l'indice brut 1015

10) DELEGATION D'ATTRIBUTION

Mr le Maire expose que selon la loi, le conseil municipal a la possibilité de lui déléguer certaines attributions pour la durée du mandat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

11) DELEGUES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- **SIVOM de Vallon-en-Sully** : Sont nommés pour la durée du mandat électoral, Joël BUFFAULT, Jérôme JOMIER, délégués titulaires, Etienne CORDONNIER, Régis REGRAIN, délégués suppléants.
- **Syndicat intercommunal Centre de secours** : Sont nommés pour la durée du mandat électoral, Jacques BARDIOT, Anne THOMINET, délégués titulaires, Magalie MASSAUX, Isabelle SILNIQUE déléguées suppléantes.
- **SDE03** : Sont nommés pour la durée du mandat électoral, Michel RAYON, Alexandre SOUDRY, délégués titulaires, Joël BUFFAULT, Régis REGRAIN délégués suppléants.
- **SIESS Vallon-en Sully** : Sont nommés pour la durée du mandat électoral, Magalie MASSAUX, Isabelle SILNIQUE, Anne THOMINET, Laurence VAYSSIE, déléguées titulaires, Brigitte TOURRET déléguée suppléante.
- **Communauté de communes du Pays de Tronçais (voirie)** : Sont nommés pour la durée du mandat électoral, Joël BUFFAULT, Jérôme JOMIER, délégués titulaires, Michel RAYON, Alexandre SOUDRY, délégués suppléants.
- **Communauté de communes du Pays de Tronçais (Ecole)** : Sont nommés pour la durée du mandat électoral, Magalie MASSAUX, Anne THOMINET, déléguées titulaires, Laurence VAYSSIE, Isabelle SILNIQUE déléguées suppléantes.

- **SMIRTOM VAL DE CHER** : Sont nommés pour la durée du mandat électoral Louis de CAUMONT LA FORCE, Etienne CORDONNIER, Pierre-Marie DELANOY, Régis REGRAIN, délégués titulaires, Joël BUFFAULT, Bernard DAMOISEAU, Jérôme JOMIER, Françoise TULARS, délégués suppléants.

12) DELEGUES STRUCTURES COMMUNALES

- **Centre Communal d'Action Sociale de Meaulne-Vitray** : Sont nommés pour la durée du mandat électoral Jacques BARDIOT, Anne BODARD, Bernard DAMOISEAU, Marie-Paule DUBREUIL, Solange MALTET, Isabelle SILNIQUE, Anne THOMINET, Françoise TULARS.
- **Commission d'appel d'offre** : Sont nommés pour la durée du mandat électoral Joël BUFFAULT, Jérôme JOMIER, Régis REGRAIN, délégués titulaires, Louis de CAUMONT LA FORCE, Paula CHAUSSENOT, Etienne CORDONNIER délégués suppléants.

13) TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la création de la commune nouvelle, il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs de la nouvelle collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-après :

Cadre d'emploi et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
2 postes : Adjoints Territoriaux	1 poste à 17h 1 poste à 17h30
2 postes : Adjoints Administratifs territoriaux Principal de 2^{ème} classe	1 poste à 10h 1 poste à 35h
5 postes : adjoints techniques territoriaux	1 poste à 2h30 1 poste à 13h30 1 poste à 24h 2 postes à 35 h
1 poste : Agent de maitrise	1 poste à 35h

14) ASSURANCE DU PERSONNEL

Le conseil municipal décide de retenir le contrat d'assurance avec COLLECTTEAM :

- Au taux de 4.20 % de la masse salariale pour les agents CNRACL,
- Au taux de 1 % de la masse salariale pour les agents IRCANTEC,

Avec une franchise de 15 jours.

15) ETATS CONSOLIDES

Mr le maire informe le conseil municipal que pour continuer le mandatement des factures au titre de l'année 2017, et en attendant le vote des budgets 2017, il y a lieu d'établir les états financiers des deux anciennes communes (états consolidés) pour l'ensemble des budgets communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote ces états consolidés.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le jeudi 9 février 2017 à 20h, à la mairie de la commune nouvelle Meaulne-Vitray.

